Nations Unies S/PV.6874



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-septième année

6874e séance

Mercredi 28 novembre 2012, à 10 h 50
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2012/820)

12-61256 (F)



La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2012/820)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

En vertu de l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2012/820, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l’occasion de vous présenter le dernier rapport du Secrétaire Général sur la situation au Soudan du Sud. Comme vous le savez, ce rapport, publié le 8 novembre, couvre la période qui va de juin au 23 octobre, et concerne tous les faits majeurs survenus au cours de cette période, ainsi que certains autres points importants.

Au cours de la période considérée, le Gouvernement sud-soudanais s’est principalement attelé à résoudre les problèmes toujours en suspens qui l’opposent au Soudan. L’absence d’avancées dans le règlement des problèmes sécuritaires, économiques et politiques entre les deux pays, n’a pas cessé d’avoir des conséquences directes sur la stabilité et la sécurité à l’intérieur du Soudan du Sud, ainsi que sur les efforts en vue de la consolidation de la paix, de l’édification de l’État et de la satisfaction des besoins essentiels des citoyens.

Si les tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud ont indéniablement baissé avec la signature des accords de coopération du 27 septembre, la lenteur qui freine l’application desdits accords pourrait en revanche avoir un impact négatif sur la stabilité économique du Soudan du Sud, en particulier s’il devait survenir des retards dans la reprise des exportations de pétrole. Les membres du Conseil savent à quel point le pays est dépendant des revenus pétroliers, et il est évident qu’un retard supplémentaire non seulement continuerait à nuire aux programmes de développement du Gouvernement, mais pourrait également engendrer de nouvelles tensions entre ses différents organes, ainsi qu’au sein des services de sécurité.

Par ailleurs, cette fragilité est quelque peu exacerbée par un certain mécontentement dans le pays vis-à-vis de l’évolution des discussions avec le Soudan. Les fournitures de pétrole au Soudan, à titre de compensation pour la sécession, ainsi que l’accord sur la démilitarisation de la zone dite des « 14 miles », à la frontière entre le Bahr el-Ghazal occidental et le Sud-Darfour, ont été perçus comme un compromis dangereux et ont généré une importante opposition interne, renforcée par l’absence de concessions en retour de la part du Gouvernement soudanais – en particulier sur le statut définitif de la région d’Abyei. Le gouverneur de la région du Bahr el-Ghazal septentrional, M. Paul Malong Awan, qui, jusqu’à présent, avait adopté une position ferme sur cette question, a cependant annoncé récemment qu’il ne s’opposerait pas à la migration saisonnière des tribus arabes soudanaises en direction du sud.

Néanmoins, les tensions intercommunautaires demeurent vives dans les régions frontalières, et elles sont aggravées par leur militarisation, ainsi que par des incidents récurrents.

Comme beaucoup d’autres pays en situation d’après-conflit, le Soudan du Sud doit faire face à de très importants défis internes. La stabilité durable du pays dépendra de l’efficacité des stratégies employées pour les résoudre. Il incombe aux dirigeants du Soudan du Sud de poser les fondations d’une société démocratique et participative, au sein de laquelle la gestion des affaires publiques sera enracinée dans le respect de la loi, et dans laquelle tous les citoyens seront convaincus de l’engagement de leur gouvernement à les protéger et à fournir à tous les dividendes de la paix, tels que les services et infrastructures de base.

Dans l’ensemble, la situation du Soudan du Sud sur le plan de la sécurité est demeurée stable au cours des quatre derniers mois; cependant, l’État de Jongleï demeure l’épicentre de défis de sécurité persistants, tandis que la zone des frontières des trois États de l’Unité, de Ouarab et des Lacs fait également face à une résurgence de l’instabilité.

À la suite des violences observées en fin d'année dernière dans l'État de Jongleï, le Gouvernement a adopté une stratégie composée de trois volets : elle est focalisée sur le désarmement de la population, sur le lancement d'un processus de réconciliation et sur des efforts à l'égard des communautés mécontentes pour prévenir d'éventuels recrutements de jeunes gens par les milices.

Par son engagement, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été à même de convaincre le Gouvernement d'initier une campagne préliminaire de désarmement volontaire, qui s'appuie sur une sensibilisation active des communautés. Entre mars et juin, des actions plus coercitives ont suivi cette première étape, avec des résultats que l'on ne peut que qualifier de contrastés. Les abus commis par l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) ont été systématiquement rapportés au Gouvernement afin que leurs auteurs soient traduits devant la justice. Le Gouvernement a également pris la décision encourageante de redéployer des officiers Murle de la SPLA, afin de dissiper les doutes que nourrit cette communauté quant à une éventuelle polarisation ethnique de l'armée.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Sur le plan politique, après la Conférence pour la paix de mai 2012 dans tout le Jongleï, les progrès sur la voie de la réconciliation intercommunautaire et de la consolidation de la paix ont été lents. La sensibilisation des dirigeants communautaires pour empêcher le recrutement de leurs jeunes par les milices rebelles n'a connu qu'un succès limité. La grande disponibilité des armes et l'affaiblissement des structures communautaires traditionnelles ont conduit les dirigeants communautaires à admettre publiquement qu'ils ne maîtrisaient plus leurs jeunes. Un processus politique global et sans exclusive, dirigé par le Gouvernement, qui réponde aux principales revendications des communautés mécontentes, reste une nécessité urgente.

À la lumière de ce qui précède, les activités récentes des miliciens dirigés par David Yau Yau sont une source de grave préoccupation. Les informations sur le terrain font ressortir un risque élevé d'escalade de la violence, d'autant que la saison sèche a commencé. La milice de David Yau Yau a régulièrement affronté les soldats de la SPLA tout au long de la période considérée, et a également menacé les soldats de la paix de l'ONU présents dans l'État. Il semblerait en outre que cette milice recrute activement au sein de la jeunesse Murle. La MINUSS a renforcé sa présence dans l'État et reste naturellement en contact permanent avec le Gouvernement pour contrer les activités des milices rebelles et prévenir les exactions à l'encontre des populations civiles.

Parallèlement, des vols sporadiques de bétail et des affrontements intercommunautaires se sont poursuivis dans les trois États de l'Unité, des Lacs et de Ouarab, et ce, malgré les efforts conjoints de la SPLA et du Service national de police du Soudan du Sud. Selon les autorités locales, des affrontements survenus les 5 et 7 novembre dans un campement pastoral de l'État des Lacs, entre deux sous-clans Dinka, se sont soldés par 28 morts et 37 blessés graves. Des vols massifs de bétail ont également été signalés dans le nord de l'État de Jongleï.

S'agissant de la mise en place des institutions nationales, le processus d'examen de la Constitution n'a guère progressé. La révision de fond de la Constitution de transition n'a pas encore commencé, pas plus que l'éducation civique ou les consultations nationales que doit lancer la Commission nationale de révision constitutionnelle. La décision sur la prorogation du mandat d'un an de la Commission, qui a perdu un minimum de six mois, au total, pendant sa première année d'activité, n'a pas encore été prise. Ce processus reste néanmoins l'un des piliers clefs de la stabilité à long terme du pays. Nous continuons à exhorter le Gouvernement à faire en sorte que ce processus soit transparent, ouvert, consultatif et non réalisé dans la hâte.

Fait encourageant, le Président a prononcé par décret la création d'une Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui est présidée par le Vice-Président Riek Machar. La Commission s'est réunie pour la première fois le 14 novembre pour examiner les préparatifs du lancement du programme pilote de désarmement, démobilisation et réintégration. Une deuxième réunion a ensuite été tenue le 20 novembre, au cours de laquelle il a été convenu d'élaborer une feuille de route aux fins de l'examen total du programme de désarmement, démobilisation et réintégration proposé par tous les ministères concernés. Il faut donc que la Commission prenne une décision quant à la date de lancement du projet pilote, qui est liée à la mise à disposition du financement nécessaire par le Gouvernement et la communauté internationale.

Le Gouvernement a également annoncé qu'il progressait dans la mise en œuvre d'un programme national des droits de l'homme. La Mission espère que

ce programme tiendra compte d'un certain nombre de problèmes en suspens, notamment la reprise récente des exécutions de prisonniers condamnés à mort, certains ayant été condamnés sans représentation juridique ou avec une représentation juridique inadéquate, et la poursuite des cas de détention arbitraire prolongée. Le forum du Ministère de la justice, qui réunit les autorités gouvernementales concernées, a pour objectif d'élaborer des mesures tendant à atténuer les incidences des arrestations arbitraires et des détentions illégales et d'élargir l'accès à la justice. Des préoccupations croissantes se font néanmoins jour face à des incidents à motivation politique allant des menaces aux enlèvements qui ont ciblé des journalistes, militants de la société civile et opposants politiques. Dans le cadre des efforts menés our lutter contre l'impunité, il faut mettre davantage l'accent sur le renforcement des systèmes judiciaires civil et militaire et sur l'obligation de traduire en justice les responsables de violations graves, notamment les viols et les tortures.

Les droits de l'homme restent une composante essentielle du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et, tel étant le cas, nous sommes alarmés par la décision du Gouvernement en date du 23 octobre d'expulser un spécialiste des droits de l'homme de la MINUSS, sans motif et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'accord sur le statut des forces signé par l'Organisation et le Gouvernement du Soudan du Sud. Malgré les interventions de la Mission auprès des autorités gouvernementales aux plus hauts niveaux, cet ordre n'a pas encore été révoqué. J'exhorte donc le Gouvernement à annuler cette décision d'expulser le fonctionnaire de la MINUSS et j'appelle les membres du Conseil à faire de même.

Le renforcement des services de police, notamment grâce à l'enregistrement et la formation des policiers, est un autre domaine prometteur où des progrès pourraient être enregistrés dans nos efforts visant à appuyer le renforcement des capacités des institutions sud-soudanaises clefs. Toutefois, dans ce domaine, il faut, pour réaliser des progrès, des réformes juridiques et administratives complémentaires clefs ainsi que des ressources importantes, qui ont jusqu'à présent fait défaut. L'absence de construction de commissariats de police et d'autres infrastructures policières essentielles dans les comtés, ainsi que de fourniture de l'équipement nécessaire à la police – matériel de communication et véhicules surtout – est un obstacle majeur à ce processus. La prise des fonctions inhérentes à l'imposition de l'ordre public par le Service national de police du Soudan du Sud, sur l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, est l'un des objectifs les plus essentiels pour la paix et la stabilité à long terme dans le pays, et nécessitera une attention et un investissement soutenus si l'on veut en assurer le succès.

Afin de réagir à l'impact de la chute des recettes publiques imputable à l'arrêt de la production pétrolière cette année même, le Gouvernement a fixé l'ordre de priorité des fonctions essentielles en matière de gouvernance, dites fonctions de base, au titre de l'initiative imposant l'austérité. L'ONU a apporté son appui à ce processus, notamment dans les domaines du développement social et humain, de l'état de droit et de la coordination générale. Cette initiative guide actuellement la planification et la budgétisation du Gouvernement pour la période 2013-2014. Le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires sont actuellement en train de remanier leurs programmes en tenant compte des priorités énoncées dans les initiatives du Gouvernement en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Il est prévu qu'un nouveau pacte sera élaboré au début de 2013 pour donner forme au programme de développement du Soudan du Sud.

S'agissant des progrès réalisés pour consolider la MINUSS et renforcer les capacités de la Mission, je suis heureux de confirmer que le Rwanda a accepté de mettre trois hélicoptères Mi-17 au service de la MINUSS et d'en ajouter éventuellement trois autres, et que la République de Corée a quant à elle accepté de déployer une compagnie du génie au début de l'année prochaine. Cette compagnie sera stationnée dans l'État de Jonglei pour couvrir les zones qui en ont le plus besoin, tant pour la MINUSS que pour le Soudan du Sud. J'ai néanmoins le regret d'annoncer que les progrès vers la décentralisation totale de la Mission ont été entravés par un certain nombre de facteurs, notamment l'insuffisance des capacités de génie au cours des première et deuxième années de la Mission et la saison des pluies, qui contraint à interrompre les travaux de construction pendant près de la moitié de l'année.

Bien que nous ayons initialement prévu un total de 28 bases d'appui aux comtés au cours des première et deuxième années de la Mission, nous avons dû réévaluer ce chiffre et le limiter à 20. Sur ces 20 bases, la Mission dispose actuellement de six bases pleinement opérationnelles et de sept autres où sa présence est temporaire. Sept autres bases d'appui aux comtés à Mayon et un certain nombre d'autres sites ont été

classés au rang des priorités pour 2012-2013. Toutefois, le retard imprévu apporté à l'opérationnalisation de ces bases nous a contraints à prévoir que la construction des 35 bases ne serait pas achevée avant 2015.

Actuellement, les forces militaires de la Mission sont enfin pleinement déployées, tandis que 80 % des effectifs de police autorisés le sont. Comme je l'ai dit précédemment, nous attendons de recevoir des hélicoptères de transport du Rwanda. Une évaluation a été conduite en septembre pour connaître les besoins de la Mission s'agissant de franchir les cours d'eau, et ses conclusions sont actuellement mises en œuvre afin de renforcer la mobilité des composantes civile et militaire de la Mission.

Je tiens à conclure en remerciant les membres du Conseil de leur attachement indéfectible au Soudan du Sud et de leur appui soutenu à la MINUSS, ainsi qu'en exprimant notre satisfaction aux dirigeants et au personnel de la MINUSS.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé. Je donne la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que j'interviens au Conseil en ma qualité de Représentant permanent de la République du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'exprime à titre personnel ma gratitude pour cette occasion qui m'est donnée et je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de son exposé, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Hilde Johnson, et l'Envoyé spécial, M. Haile Menkerios, de leur travail acharné pour instaurer la paix et la sécurité au Soudan du Sud et au Soudan. Je tiens en outre à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport complet et équilibré (S/2012/820), qui vient juste d'être présenté; il met en lumière les succès obtenus dans le maintien de la paix et de la sécurité entre le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que les défis qui persistent en la matière. Instaurer une paix globale et durable avec la République du Soudan est la première des priorités de notre Gouvernement.

La République du Soudan du Sud voudrait aussi remercier de nouveau les membres du Conseil de sécurité de leur appui à la feuille de route établie par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 24 avril, et de l'importance que le Conseil attache au rôle de chef de file que joue l'Union africaine (UA) dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

Les dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud sont convenus depuis longtemps, dès la signature du Protocole de Machakos en 2002, que la guerre ne représenterait jamais un règlement viable des conflits qui les opposent et que la négociation restait la seule approche valable. Mais une négociation sans fin n'est dans l'intérêt de personne. Nos deux États ne peuvent prospérer ou progresser dans leur développement dans une atmosphère de perpétuelle incertitude concernant leurs relations. C'est pour cette raison que la feuille de route de l'UA et la résolution 2046 (2012) ont fixé des délais pour le règlement de toutes les questions en suspens entre nos deux États, créant ainsi un climat propice et donnant l'occasion aux deux parties de régler ces questions définitivement. La résolution 2046 (2012) a aussi prié le Secrétaire général, en consultation avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de lui soumettre des propositions contraignantes sur toutes questions en suspens dans un délai raisonnable fixé par le Conseil.

La République du Soudan du Sud se félicite des efforts consentis par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, composé du Président Thabo Mbeki, du Président Pierre Buyoya et du Président Abdulsalami Abubakar, qui ont tous inlassablement appuyé les parties au cours des négociations qui ont eu lieu cet été, et fourni le contexte continental requis et l'appui politique permettant de trouver des solutions africaines pour instaurer la paix et la stabilité dans notre région.

Les accords signés par les parties le 27 septembre sont bien accueillis et marquent un important jalon, en ce qu'ils définissent concrètement les relations futures entre nos deux États. Toutefois, comme le Conseil de sécurité l'a lui-même reconnu en adoptant à l'unanimité la résolution 2046 (2012), ce qui est requis, près de sept années après la signature de l'Accord de paix global, c'est le règlement de toutes les questions en suspens. Si mon gouvernement a signé des accords de coopération le 27 septembre, c'est parce que nous étions convaincus qu'il serait possible de régler rapidement les questions en suspens jusqu'à ce jour, les plus importantes étant la démarcation de la frontière et le statut de l'Abyei.

Nous nous féliciterions de ce que le Conseil continue d'appuyer activement cet objectif, en pleine coopération avec l'Union africaine et avec son appui. Ce

n'est que lorsque toutes ces questions auront été réglées et que nous aurons considérablement progressé dans la pleine mise en œuvre des dispositions clefs de l'Accord de paix global de 2005, qu'une paix durable sera instaurée dans notre région. Il n'existe pas de raccourcis pour y arriver.

Ayant cela à l'esprit, nous serions reconnaissants au Conseil de bien vouloir appuyer sans réserve la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'UA du 24 octobre. Comme nous le savons tous, la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA en date du 21 septembre concernant le statut final de l'Abyei reflète les précédents accords signés par les parties, comme le Protocole de l'Accord de paix global, l'accord d'arbitrage qui a abouti à la sentence de 2009 prononcée par la Cour permanente d'arbitrage, et l'accord du 20 juin 2011. C'est sur la base de ces accords que le Groupe de haut niveau a fondé son approche lors des discussions sur l'Abyei ces derniers mois. Tous sans exception conviennent de la nécessité d'organiser un référendum dans la région d'Abyei. Un référendum qui serait organisé conformément aux dispositions de l'Accord de paix global ne peut constituer une solution qui serait avantageuse pour une seule des communautés de cette région. Bien au contraire, il sera le garant de la paix, de la sécurité et de la coopération entre elles et, dans cette mesure, serait une solution avantageuse pour toutes.

Cela dit, à la suite de la décision prise le 24 octobre par le Conseil de paix et de sécurité, mon gouvernement s'est déclaré prêt à négocier avec le Soudan pour six semaines de plus. Le Président Silva Kiir Mayardit a officiellement invité le Président Omar Hassan Al-Bashir à Juba pour poursuivre les entretiens sur le statut final de l'Abyei. Nous regrettons que le Président Al-Bashir n'ait pas encore répondu à l'invitation.

L'échéance fixée par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA se rapproche, et nous espérons que les efforts de mon gouvernement pour négocier sur la base de la dernière proposition du Groupe de haut niveau et pour mettre en place des institutions provisoires dans la région de l'Abyei seront appuyés tant par les membres du Conseil de paix et de sécurité que par ce Conseil. La République du Soudan du Sud se féliciterait aussi de ce que le Conseil de sécurité approuve toute décision prise par l'Union africaine s'agissant de l'Abyei ou d'autres questions en suspens – non pas imposée aux parties, mais plutôt en tant que preuve de l'appui au point de vue bien réfléchi de la région concernant la voie la plus appropriée à suivre.

La République du Soudan du Sud tient aussi à activer sans nouveau retard les mécanismes de sécurité, à savoir la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Mon gouvernement reste extrêmement préoccupé par l'impact humanitaire du conflit dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu sur les populations de ces États et, en fait, par extension sur les populations du Soudan du Sud qui, jusqu'à présent, a accueilli plus de 100 000 refugiés fuyant le conflit. Comme le note le Secrétaire général dans son dernier rapport, les souffrances humaines dans les deux États sont une conséquence directe du conflit dans ces deux États, et seul le règlement du conflit peut mettre fin à la crise humanitaire.

Comme le Conseil le sait, à propos de l'insécurité dans les deux zones, le Soudan a mené dernièrement des bombardements aériens à l'intérieur du territoire du Soudan du Sud, particulièrement dans l'État du Bahr el-Ghazal. La République du Soudan du Sud ne souhaite pas le retour à la violence et reste pleinement attachée à la paix. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir de sécurité véritable dans les États frontaliers de chaque pays ni, en conséquence, de paix durable dans la région sans la cessation complète des hostilités dans ces deux États.

Nous encourageons donc fortement le dialogue entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord, conformément à la résolution 2046 (2012), et nous sommes disposés à jouer le rôle de facilitateur entre les parties si nécessaire. De toute évidence, en l'absence de dialogue sur la base d'accords antérieurs, notamment l'Accord de paix global et l'accord signé le 28 juin 2012, il sera très difficile d'établir une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de mettre en œuvre le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

La République du Soudan du Sud poursuit ses préparatifs en vue de la reprise des activités de production et de transport du pétrole à travers le territoire du Soudan, bien que le Soudan lui ai demandé d'y mettre fin et ait imposé des exigences supplémentaires en matière de sécurité qui vont bien au-delà de la portée des accords du 27 septembre. Nous sommes néanmoins encouragés par les échanges récents entre nos deux présidents et par l'accord visant à réactiver le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité la semaine prochaine à Khartoum.

S'il est vrai que les relations avec le Soudan constituent la plus haute priorité de mon gouvernement, la situation dans l'État de Jonglei, telle que l'a exposée

le Secrétaire général adjoint dans sa déclaration, demeure également un sujet de vive préoccupation. Lundi, le Président Salva Kiir a réaffirmé que son gouvernement ne ménagerait aucun effort pour promouvoir la stabilité et l'harmonie entre les diverses communautés dans l'État du Jonglei. Mon gouvernement applique une stratégie pluridirectionnelle en ce qui concerne le Jonglei. Le processus de paix est dirigé par un Comité présidentiel pour la paix, la réconciliation et la tolérance dans l'État de Jonglei et le processus de désarmement est mené par l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA). En dépit d'informations alarmantes sur le comportement de certains éléments de l'APLS dans des cas isolés, le processus de désarmement des civils s'est déroulé pacifiquement dans une large mesure. Le Gouvernement prend très au sérieux toutes les allégations faisant état d'actes répréhensibles de la part de la SPLA. Toutes ces allégations seront examinées et, si elles sont avérées, les faits dénoncés seront soumis aux mécanismes juridiques compétents.

Le Gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour faciliter les contacts entre les différentes communautés dans l'État du Jonglei. Tant le processus de réconciliation que le processus de désarmement ont été bien accueillis par les communautés de l'État du Jonglei, de même que l'engagement pris par la SPLA de maintenir sa présence dans cet État pendant deux ans au maximum pour assurer la sécurité. Par ailleurs, le Conseil des églises du Soudan continue de mettre en œuvre un processus de paix au niveau local en complément de celui qu'a engagé le Gouvernement.

Nous nous félicitons de l'appui apporté par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) au processus de paix dans le Jonglei. Nous souhaiterions que la MINUSS renforce son appui logistique et continue d'appuyer la mise en œuvre des accords de paix signés en mai 2012 à Jonglei.

Nous prenons note des préoccupations exprimées par plusieurs membres du Conseil, ainsi que par le Secrétaire général adjoint, au sujet de l'expulsion d'un spécialiste des droits de l'homme de la MINUSS. Le Soudan du Sud prend ces préoccupations très au sérieux, mais il n'en demeure pas moins que nous sommes convaincus d'avoir agi en conformité avec l'accord sur le statut des forces de la MINUSS. La République du Soudan du Sud n'a nullement l'intention d'entraver la communication d'informations relatives aux droits de l'homme au Soudan du Sud, considérant que cela fait partie intégrante du travail de la MINUSS. Nous nous félicitons également des négociations et du dialogue en cours sur cette question.

J'ajouterai d'ailleurs qu'au départ, deux personnes avaient été expulsées, dont le Directeur, mais qu'à la suite de discussions avec les autorités compétentes, la décision concernant l'une d'elles a été annulée. Je dois également dire que les services compétents au sein du Ministère des affaires étrangères et les services juridiques ont bien analysé les conventions et les normes internationales pertinentes afin d'étayer juridiquement la décision prise. Nous estimons par conséquent que, contrairement à certaines allégations, ces décisions n'ont pas été prises à la légère ou en violation des normes internationales pertinentes.

Nous tenons à souligner notre attachement indéfectible aux normes internationales humanitaires et des droits de l'homme. La guerre qui a déchiré notre région par intermittences pendant un demi-siècle était une lutte pour les droits de l'homme et les valeurs de la dignité humaine. Nous sommes conscients qu'il existe toujours un écart entre les idéaux et la réalité sur le terrain et nous mettons tout en œuvre pour améliorer cette situation.

J'ai pris note avec grand intérêt de certains des cas précis mentionnés par le Secrétaire général adjoint illustrant cet écart dont je parle. Encore une fois, je tiens à souligner que nous sommes tout à fait disposés et prêts à discuter avec nos partenaires et en particulier avec la présence des Nations Unies sur le terrain de certaines de ces questions et, si possible, de les régler à la satisfaction des deux parties.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre engagement en faveur de la coexistence pacifique et de la coopération avec la République du Soudan. En effet, les deux parties ont tout à gagner de l'établissement de relations cordiales. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau notre sincère gratitude à la communauté internationale, en particulier l'Union africaine et l'ONU, pour leur appui constant et indéfectible sans lequel nous n'aurions pas pu réaliser tout ce que nous avons réalisé jusqu'à présent.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 30.